



Communiqué de presse

La Cour des comptes apporte une appréciation positive sur la gestion de Sidaction et estime que « l'association Sidaction s'est affirmée comme un acteur majeur de la lutte contre le VIH-sida ».

Sidaction se félicite des nombreuses appréciations favorables que la Cour des comptes porte sur son organisation, sa gestion et ses priorités dans le rapport qu'elle vient de rendre public.

Ce contrôle intervient après celui de l'Inspection générale des affaires sociales (I.G.A.S) paru en octobre 2008, qui reconnaissait également l'efficacité et la bonne gestion de Sidaction.

Il fait suite à la première mission de la Cour des comptes auprès de notre association, dont la publication du rapport en 2000 contenait des recommandations suivies d'effet par Sidaction, comme le souligne la Cour des comptes dans le présent rapport.

« Une information claire apportée aux donateurs »

La Cour des comptes indique que « la situation de Sidaction apparaît solide au vu de son bilan » et souligne la transparence de l'association et la qualité de l'information apportée aux donateurs. Elle remarque que « le compte d'emploi des ressources et ses annexes font clairement apparaître les actions financées et que l'utilisation des fonds dédiés rend Sidaction exemplaire pour le traitement comptable des fonds non immédiatement dépensés ».

« L'organisation des missions sociales a gagné en rigueur et en professionnalisme. »

La Cour des comptes constate que « depuis 2004, Sidaction a considérablement développé des missions en propre, dans des domaines que l'association estime prioritaires mais insuffisamment couverts par l'offre associative. Elle remarque que « ces activités permettent à l'association de dépasser son rôle traditionnel de redistributeur de fonds ».

Le rapport de la Cour des comptes salue également les dispositifs d'étude et de suivi des demandes de soutiens financiers mis en place par Sidaction. Ainsi, la Cour des comptes souligne l'indépendance des comités d'experts chargés d'analyser les demandes de financement.

Concernant le suivi et le contrôle des financements versés pour les programmes de recherche, de prévention et d'aide aux malades, la Cour des comptes estime que « les dispositifs mis en place appellent une appréciation particulièrement positive, de même que la vigilance apportée à la restitution des fonds non utilisés ».

Sidaction partage l'avis de la Cour des comptes concernant le centre de recherches biocliniques sur le sida situé dans l'hôpital Saint-Joseph à Paris. L'association a sollicité un rendez-vous avec la nouvelle direction de l'hôpital Saint-Joseph et souhaite plus que jamais que ces locaux soient utilisés à des fins de recherche liées à l'épidémie à VIH comme initialement prévus.

Une attention constante aux frais de fonctionnement et de collecte

Tout comme la Cour des comptes, Sidaction a pour priorité la maîtrise des frais de fonctionnement et de structure, ainsi que celle des coûts d'appel à la générosité publique. Ainsi, depuis deux ans, Sidaction maintient une collecte brute stable, assortie d'une diminution importante, en valeur absolue et en pourcentage, des frais de collecte associés. Sidaction considère comme prioritaire de continuer dans cette voie afin de consacrer toujours plus de fonds à la lutte contre le sida.

Le rapport intégral de la Cour des comptes, comprenant aussi le contrôle de plusieurs autres associations, est consultable sur www.ccomptes.fr.

Contact presse

Francis Gionti 01 53 26 45 64 / 06 73 21 63 97
f.gionti@sidaction.org